

BAC PRO. ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICE A LA PERSONNE (ASSP)

OPTION : EN STRUCTURE

Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité « accompagnement, soins et services à la personne » exerce les fonctions auprès de personnes en situation temporaire ou permanente de dépendance en structures collectives.

Il exerce auprès de ces personnes des activités de soins d'hygiène et de confort, d'aide aux actes de la vie quotidienne, de maintien de la vie sociale. Il est également amené à exercer, au sein de l'établissement employeur, des activités de promotion de la santé en lien avec le projet de l'établissement, et participe à des activités de gestion. Il travaille au sein d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Pendant les 3 années d'études les élèves suivent des :

- Enseignements technologiques et professionnels
- Enseignements généraux
- 22 semaines de formation en milieu professionnel
- Des périodes d'évaluation en contrôle continu et en milieu professionnel
- Une validation intermédiaire du BEP « ASSP » en 2ème année
- Des épreuves finales en 3ème année.

Suites d'études :

Le bac Pro a pour objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en BTS.

Le titulaire de ce Bac. Pro peut également préparer les concours d'accès à certaines formations sociales ou paramédicales :

Exemples de formations poursuivies:

- Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale
- Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale
- Diplôme d'Etat d'infirmier
- BTS Economie sociale familiale
- BTS services et prestations du secteur sanitaire et social.

MODALITES D'INSCRIPTION :

L'admission en 2nde PRO ASSP est contingentée et est soumise à la décision d'une commission d'affectation. Fin juin le lycée reçoit la liste des élèves affectés dans l'établissement, via une procédure internet.

Dès réception de cette liste, nous vous envoyons un dossier d'inscription, ainsi que les dates auxquelles vous devez rapporter au lycée ce dossier complété.

CAP EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE

OPTION : Produit d'équipement courant

Le CAP EVS est un diplôme d'insertion professionnelle destiné à l'entrée immédiate dans la vie active.

Le titulaire de ce CAP accueille et informe le client. Il présente les caractéristiques techniques et commerciales des produits, conseille le client et conclut la vente. Il propose des services d'accompagnement de la vente et contribue à la fidélisation de la clientèle.

Par ailleurs, il participe à la réception, à la préparation et à la mise en valeur des produits et le cas échéant à l'expédition.

Pendant les 2 années d'études les élèves suivent

- un enseignement professionnel
- Un enseignement général
- 16 semaines de stages sur les 2 années . Ces périodes sont évaluées et les notes obtenues en deuxième année comptent pour l'examen final. Les élèves recherchent eux-mêmes leur entreprise d'accueil qui sont des boutiques ou des grandes surfaces spécialisées.

SUITE D'ETUDES :

Le CAP vente a pour objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable notamment en :

- Bac Professionnel vente en 3 ans
- Bac Professionnel commerce en 3 ans.

MODALITES D'INSCRIPTION :

L'admission en 2nde de CAP est contingentée et est soumise à une décision d'une commission d'affectation. Fin juin le lycée reçoit la liste des élèves affectés dans l'établissement , via une procédure internet.

Dès réception de cette liste, nous vous envoyons un dossier d'inscription, ainsi que les dates auxquelles vous devez rapporter au lycée ce dossier complété.